

# COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 2021-03

### Séance du 29 MARS 2021

**Présents :** Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, BEIGNIER Jean-Pierre, Mme RYSER Maryse, CORTINOVIS Damien, Mrs CHAMBARD Christian, DURAFOUR Vincent, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, GUERINI Isabelle, JUILLARD Béatrice, Mrs LESCHUITTA Pascal, MAURON Daniel, Mmes PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

Ouverture de la séance à 19h. Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Madame Katy TIMOTEO.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### **2021-013 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2021 et informe qu'il tient compte des résultats 2020 constatés lors du vote du compte administratif, des restes à réaliser engagés en 2020 et reportés, des besoins de la commune et surtout de ses capacités financières.

#### **. Section de fonctionnement :**

Les prévisions de la section de fonctionnement progressent par rapport aux réalisations 2020, mais diminuent par rapport au projet de budget. Les dépenses réelles s'établissent à 600 190 €, hors réserve en dépenses imprévues. Le virement à la section d'investissement s'élève à 236 063 €

#### **Dépenses :**

Les principaux postes de dépenses concernent :

- . L'achat de repas pour le restaurant scolaire pour 13 000 €, ainsi que 3 000 € pour les colis de fin d'année offerts par le CCCAS aux personnes de plus de 70 ans.
- . Les charges d'énergie pour un montant de 22 500 €.
- . Les charges d'assurances s'élèvent à 6 750 € (partie multirisques) et à 9 650 € (protection statutaire).
- . L'entretien des bâtiments, mobilier et achat de petits équipements pour 17 500 €, dont 4 000 € d'équipements pour les travaux réalisés en régie par les services techniques de la commune.
- . L'entretien de la voirie, des réseaux et de la forêt est estimé à 32 500 €, dont 5 880 € d'abattage et élagage d'arbres, 2 900 € pour l'élagage et le fauchage des bords de chaussées, 7 032 € pour l'entretien de la ZA, 3 230 € pour le balayage des voiries. Une prévision de 5 000 € est inscrite pour le remplacement de l'ensemble de la signalétique sur les totems de rue, l'achat de séparateurs de voies pour remplacer les J11 installés près des coussins berlinois.
- . L'entretien du matériel roulant et technique est prévu pour 3 000 €.
- . Un crédit budgétaire de 4 000 € est inscrit pour l'achat des fournitures scolaires, correspondant à une dotation de 50 € par élève.
- . Une prévision de 6 000 € pour diverses dépenses, dont l'amélioration du fleurissement, le remplacement et la remise en état de décors d'illuminations et divers produits de lutte contre la COVID 19.
- . Le solde des prestations d'accompagnement pour le registre du Règlement Général sur la Protection des Données est inscrit pour 2 250 € et pour le Document Unique (prévention des risques professionnels, bilan de pénibilité et actions de prévention) le montant s'élève à 1 217 €.
- . L'enseignement musical à l'école est inscrit pour 3 340 €.
- . La maintenance des équipements (informatiques, copieurs, église, voirie, chauffage et ventilation du commerce et de la cantine...) est prévue pour 15 000 €.
- . La prévision pour la location de matériels (copieurs, téléphonie, services techniques) s'élève à 4 500 €.
- . Les frais de télécommunication (mairie, école, CPIn, portables services techniques et périscolaires, Amplivia) sont budgétés pour 6 000 €.
- . Un montant d'honoraires est prévu pour 3 500 € permettant notamment la prise en charge de frais vétérinaires pour la stérilisation des chats errants, estimés à 1 500 €.

- . La contribution au SDIS pour le CPIni et l'allocation de vétérance s'élève à 19 200 € et celle au SIEA, est prévue pour 30 000 € en 2021.
- . Les engagements de la commune auprès de la commune de Montréal la Cluse, pour la prévention spécialisée, la participation au fonctionnement du gymnase de collège, le centre médico scolaire et les frais de fonctionnement de la cabine de télé-médecine sont budgétés pour un total de 10 400 €.
- . Les charges de personnel, estimées à 236 000 €, progressent de + 1,7 % afin de prendre en compte la revalorisation indiciaire et les avancements de grades et d'échelon prévus en 2021 ainsi que la progression du RIFSEEP votée en décembre 2020 pour 2 500 €.
- . L'enveloppe budgétaire des indemnités des élus prévue pour un montant de 50 500 € progresse pour tenir compte d'une année complète en 2021.
- . Après une baisse constatée en 2018 et 2019, le FPIC est reparti à la hausse en 2020. C'est pourquoi, il est proposé une somme de 20 000 € en 2021. La contribution au FNGIR est inchangée pour un montant annuel de 41 254 €.
- . Les intérêts de remboursement de la dette s'élèvent à 7 100 €, et ne concernent plus que le remboursement de l'emprunt réalisé en 2017 pour le refinancement des deux emprunts contractés pour l'opération Cœur de Village. L'annuité de la dette passe à 99 367 € à partir de 2021, pour une durée restante de 7 ans.
- . Concernant les subventions, la Commission de Finances propose une baisse des attributions 2020, et un montant global de 5 730 € prenant en compte l'attribution d'une subvention de 3 010 € à la SAS JMS pour la couverture de 7 mois de loyers (11/2020 à 05/2021), suite à la crise sanitaire COVID 19 et à l'arrêt de l'activité depuis novembre 2020.

### **Recettes :**

Les recettes sont principalement constituées du produit de la fiscalité directe locale, de l'attribution de compensations de Haut-Bugey Agglomération, des dotations de l'Etat, des participations du Département et des redevances des usagers des services périscolaires, en progression par rapport à 2020, mais en nette baisse par rapport à 2019, suite à une diminution de la fréquentation consécutive à la crise sanitaire.

La réforme de la taxe d'habitation est effective pour le bloc communal en 2021. A compter de 2021, La part départementale de la TFPB est reversée aux communes, en remplacement de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales. Les éléments nécessaires au vote des taux de fiscalité n'ont pas encore été notifiés, mais en fonction des bases prévisionnelles communiquées par la Direction Départementales des Finances Publiques et du coefficient correcteur estimé à 0,7790, un produit prévisionnel de 207 600 €, calculé au taux de 23,94 %, soit 9,97 % pour le taux communal 2020 auquel a été ajouté le taux départemental 2020 de 13,97 %, peut être envisagé.

Les bases prévisionnelles sont en baisse pour tenir compte de la révision des bases des locaux industriels et de leur diminution de 50 %, soit - 65 765 €. Cette perte est compensée par l'attribution d'une allocation compensatrice de 15 744 €.

La taxe sur les pylônes électriques se maintient avec un montant prévisionnel de 17 000 €.

L'attribution de compensation versée par Haut-Bugey Agglomération et fixée par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en 2020, s'élève à 262 142 € et prend en compte, à compter de 2021, la rétrocession à la commune de la compétence entretien de la voirie et réseaux de la ZA En Faurianne pour un montant annuel de 10 298 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement n'a pas encore été notifiée, mais compte tenu des baisses constatées chaque année, il est proposé un montant de 20 000 €, contre 26 314 € en 2020. La Dotation de Solidarité Rurale devrait se maintenir pour 16 000 €.

Le Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses éligibles 2020 d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux est prévu pour 5 000 €.

Concernant la Dotation du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, l'aide perçue par la commune dans le cadre de ce fonds n'est plus garantie, et malgré une attribution de 5 779 € accordée en 2020, il est proposé de ne pas anticiper de recettes à ce titre en 2021.

L'inscription budgétaire du Fonds Départemental de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les mutations à titre onéreux est limitée à 5 000 € afin de rester prudents dans les prévisions, et ce malgré une attribution de 34 010 € en 2020.

En 2021, la commune perçoit toujours une recette départementale au titre de la compensation financière Franco-Genevoise de 21 300 €, pour 11 travailleurs frontaliers dans la République et canton de Genève, domiciliés à Béard-Géovreissiat.

Les prévisions intègrent également 6 000 € de participation de Haut-Bugey Agglomération pour les dépenses d'entretien de la ZA en 2020, ainsi que le reversement par la coopérative scolaire de Béard-Géovreissiat de la subvention de 6 000 € versée pour la réservation de la classe de mer en 2020, reportée en 2021, puis finalement annulée.

Au vu de l'ensemble de ces éléments et malgré les efforts de la commune pour contenir ses dépenses de fonctionnement, les capacités d'autofinancement sont faibles et il convient de prévoir une progression des ressources de fonctionnement.

C'est pourquoi, après un examen attentif des prévisions budgétaires en commission de finances, il a été proposé de voter une hausse de la fiscalité locale. Celle-ci est de l'ordre de 4,5 % sur les taux de foncier bâti et non bâti ce qui permet d'envisager un produit supplémentaire estimé à 7 754 €.

### **. Section d'investissement :**

En raison de la baisse des capacités d'autofinancement, il est proposé de limiter les investissements 2021 à la poursuite des engagements antérieurs, à la sécurisation et à la mise en valeur du patrimoine et des équipements communaux, à l'accessibilité des usagers aux services et équipements publics.

Les nouveaux crédits d'investissement proposés pour 2021 sont les suivants :

#### **- Hors opérations :**

- . Remboursement du capital d'emprunt : 92 300 €,
- . Prévision pour indus de taxe d'aménagement : 1 000 €,
- . Mobilier et autres installations (prévision) : 500 €.

#### **- Opération 27 voirie et réseaux :**

- . Eclairage public : prévision pour diverses extensions électriques pour la couverture de plusieurs points noirs (les Tilleuls, rue de la Croix et sentier Sur Curtil) : 12 000 €,
- . Assistance à maîtrise d'ouvrage Agence 01 : 3 500 €, pour les projets d'aménagements route de Géovreissiat, place de la Chapelle et parking du village.
- . Création de renvois d'eau sur le chemin de desserte entre la Croix Chalon et l'église (2ème tranche) : 6 000 €, travaux subventionnés à hauteur de 2 500 € par le Département dans le cadre des aides à la filière bois.

#### **- Opération 49 Groupe Scolaire :**

- . Sécurisation et aménagement de la cour de l'école : 45 000 €, travaux pouvant être financés par la DETR et la Région ARA.

#### **- Opération 55 Cimetière :**

- . Numérisation du cimetière, pour accès au logiciel R'Cim du SIEA : 2 500 €, dépense subventionnée par le SIEA, 50 % des dépenses HT, prévision limitée à 800 €.

#### **- Opération 59 Local technique :**

- . Matériel technique pour homologation et équipement du tracteur : 4 200 €,
- . Prévision autres matériels : 300 €.

#### **- Opération 65 Mise en accessibilité de la salle polyvalente :**

- . Installation d'un limiteur de niveau sonore : 3 000 €.

#### **- Opération 67 Local technique 1300 rue de Béard :**

- . Aménagement d'un local, d'un atelier et d'une salle de réunion : 117 000 €, travaux subventionnés à hauteur de 30 % par le département, soit une subvention inscrite en recettes pour 29 250 €. Une aide sera demandée à l'Etat au titre de la DETR pour 30 % et auprès de la Région ARA pour 20 %.

Les recettes d'investissement enregistrent l'affectation au compte 1068 de 126 352,43 € destinés à couvrir le déficit d'investissement 2020 de 68 372,43 € et le déficit sur les restes à réaliser 2020 reportés pour 57 980 €, une prévision de FCTVA limitée à 3 800 €, soit 16,404 % des dépenses éligibles d'investissement 2020 de 23 177 € et 5 000 € pour la taxe d'aménagement.

Ces prévisions intègrent également les subventions attribuées pour la réparation des voiries communales (5 177 € de la Région représentant 50 % de la dépense HT), 2 500 € du Département pour la création des renvois d'eau, 1 070 € de l'Etat au titre de la DETR pour la mise aux normes de la citerne incendie n° 3 rue du Lavoir.

L'équilibre en investissement est réalisé par un virement de la section de fonctionnement de 236 063 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir prendre connaissance des subventions sollicitées pour 2021.

En raison de la crise sanitaire qui impacte sérieusement les finances de la commune et de la baisse des activités des associations locales, Monsieur le Maire informe que la commission de finances a souhaité une diminution des subventions de fonctionnement en 2021. Il précise que cette baisse n'est pas une sanction et que la commune soutient toujours ses associations. Il propose également de voter un soutien exceptionnel à la SAS JMS, suite à l'arrêt de son activité depuis fin octobre 2020, en raison de l'épidémie de COVID 19 et conformément à la décision du Conseil Municipal de janvier 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des propositions budgétaires 2021 présentées. Il décide de voter le produit fiscal 215 354 €, en progression de + 4,5 %. Il accepte la proposition de diminution des subventions de fonctionnement pour 2021 et vote les montants suivants :

. Amicale des Sapeurs-Pompiers :	400 €
. Club de l'Amitié :	150 €
. Sou des Ecoles :	500 €
. Société de Chasse :	300 €
. Comité des Fêtes :	300 €
. La Gaule Romaine (pêche) :	100 €
. Amicale du Personnel des Collectivités Territoriales des Monts Berthiand :	150 €
. Rucher du Haut-Bugey 01 :	300 €
. Solidarité Haut-Bugey :	150 €
. Jeunes Sapeurs-Pompiers du Haut-Bugey :	100 €
. Association Sportive du Collège Théodore Rosset :	70 €
. Accueillir des Professionnels de Santé dans le Haut-Bugey :	200 €.

Il décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 010 € en faveur de la SAS JMS en vue de couvrir sept loyers hors taxes du commerce pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 mai 2021, suite à l'arrêt de l'activité de restauration durant l'état d'urgence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 équilibré à 852 470,84 € en section de fonctionnement avec une réserve en dépenses imprévues de 10 517,84 € et à 431 512,43 € en section d'investissement, sans réserve en dépenses imprévues d'investissement.

#### **2021-014 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2021 :**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de se prononcer sur l'évolution des taux de fiscalité directe locale. Il précise qu'à compter de 2021, la compensation des collectivités est intégrale et pérenne. Dans un souci de lisibilité de la fiscalité locale, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est totalement attribuée au bloc communal. La part départementale de la TFPB est reversée aux communes, en remplacement de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales. Pour que le supplément de taxe foncière reçu coïncide avec le montant de la TH perdu, le niveau de recettes du TFPB est modulé par un coefficient correcteur qui n'évoluera pas ensuite et n'affectera en rien la liberté de la commune en matière de taux de taxe foncière. Au vu des bases prévisionnelles communiquées par la Direction Départementales des Finances Publiques, du coefficient correcteur estimé à 0,7790, et d'une reconduction des taux 2020 (9,97 % pour le taux communal 2020 auquel a été ajouté le taux départemental de 13,97 %), le produit prévisionnel est estimé à 262 492 €, duquel il convient de déduire 60 878 € de contribution due au titre du coefficient correcteur. Les bases prévisionnelles sont en baisse pour tenir compte de la révision des bases des locaux industriels et de leur diminution de 50 %, soit – 65 765 €. Cette perte est compensée par l'attribution d'une allocation compensatrice de 15 744 €.

Monsieur le Maire précise qu'un maintien des taux 2020 ne permet pas d'assurer un produit fiscal suffisant pour l'équilibre du budget primitif 2021, et qu'une progression de 4,5% serait nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter une progression du produit fiscal de 4,5 % en 2021 et vote les taux 2021 comme suit :

. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	25,02 %
. Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	37,72 %.

#### **2021-015 - RENOVATION D'UN LOCAL TECHNIQUE AU 1300 RUE DE BEARD – APPROBATION DES TRAVAUX ET DU PLAN DE FINANCEMENT. DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2021 ET DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES :**

Monsieur le Maire informe que suite à l'acquisition du tènement situé au 1300 rue de Béard, il y a lieu d'engager les travaux de rénovation nécessaires pour pouvoir occuper convenablement les lieux dès la fin d'année 2021.

Ces travaux consisteront à rénover la toiture du bâtiment Ouest de 210 m<sup>2</sup>, d'y aménager un local pour permettre l'installation des services techniques de la commune (bureau, vestiaires, douches, sanitaires), de remplacer les ouvertures afin de sécuriser les lieux et de procéder à la mise aux normes électriques.

Le montant des travaux est estimé à 97 500 € HT, soit 117 000 € TTC. La commune bénéficie du soutien financier du Département de l'Ain au titre de la dotation territoriale à hauteur de 30 %, et elle pourrait également obtenir une aide de l'Etat au titre la DETR 2021 et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

L'estimatif des travaux est détaillé comme suit :

. Rénovation de la toiture du bâtiment ouest :	11 500 €
. Remplacement de l'ensemble des ouvertures :	32 000 €
. Réalisation d'une salle de réunion avec douches et sanitaires :	11 500 €
. Reprise de l'allège dans le bâtiment arrière :	2 000 €
. Aménagement de la salle de réunion :	19 700 €
. Carrelage :	3 200 €
. Mise aux normes et travaux d'électricité :	8 800 €
. Installation de sanitaires et raccords :	5 700 €
. Raccordement au réseau d'assainissement :	1 300 €
. Imprévus :	1 800 €
. <u>Total hors taxes :</u>	<u>97 500 €.</u>

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

. Conseil Départemental de l'Ain 30 % :	29 250 €
. Etat – DETR 35 % :	34 125 €
. Région Auvergne Rhône-Alpes 15 % :	14 625 €
. <u>Total subventions sollicitées (80 % du total HT) :</u>	<u>78 000 €</u>
. Autofinancement (solde 20 %) :	19 500 €
. <u>Total financement HT :</u>	<u>97 500 €.</u>
. FCTVA prévisionnel année N+1 :	19 193 €
. Autofinancement complémentaire :	307 €
. <u>Total du financement :</u>	<u>117 000 € TTC.</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les travaux de rénovation du tènement acquis, par portage foncier de l'EPF de l'Ain, au 1300 rue de Béard, pour un montant de 97 500 € HT et approuve le plan de financement prévisionnel. Il autorise Monsieur le Maire à engager les travaux dès l'été 2021, compte tenu de l'état des bâtiments et de la nécessité d'installer une partie des services techniques de la commune.

**2021-016 - MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'AGENCE D'INGENIERIE DE L'AIN POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION SUR DIVERS AMENAGEMENTS :**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la programmation des divers projets d'investissement, il a rencontré l'Agence Départementale d'Ingénierie, afin d'assister la commune dans ses études pour les projets suivants :

- . Aménagement d'un cheminement doux route de Géovreissiat, du carrefour de la D18 jusqu'au chemin de Grand'Vie, avec sécurisation du carrefour de la Croix.
- . Aménagement d'un parking au village, près de l'église et du cimetière.
- . Aménagement de la place de la Chapelle.

L'Agence Départementale a adressé un projet de convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité et de programmation.

La prestation, d'un coût de 2 700 € HT inscrit au budget 2021, prévoit les prestations suivantes :

- |  |          |
|--|----------|
| . Réalisation d'esquisses graphiques sur les 3 secteurs : 3 jours :  | 1 350 €. |
| . Estimation des différents aménagements : 1 jour :  | 450 €.   |
| . Animation d'une réunion de présentation des faisabilités en intégrant chaque aménagement dans un contexte global de « plan de déplacement » : 1 jour : | 450 €.   |
| . Mise à jour des esquisses, programmation et rendu global de l'étude : 1 jour :   | 450 €.   |

Durant toute sa mission, l'Agence assurera, par son rôle de conseil, une assistance d'ordre technique, juridique et financière. Monsieur COMTET donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et approuve la convention pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour les projets d'aménagement d'un cheminement doux route de Géovreissiat, d'un parking au village et de la place de la Chapelle.

## **2021-017 - MAINTIEN DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A QUATRE JOURS A LA RENTREE 2021 :**

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation de la semaine scolaire de l'école de la commune doit être renouvelée et que le conseil municipal du 11 janvier 2021, a donné un accord de principe pour le maintien de l'organisation du temps scolaire à quatre jours les lundis, mardis, jeudis et vendredis de de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, soit 3h30 le matin et 2h30 l'après-midi, soit 4 journées de 6h, sous réserve de l'avis du Conseil d'Ecole. Il ajoute que l'organisation à 4 jours est dérogatoire, si la commune souhaite conserver ce fonctionnement, elle doit faire parvenir à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ain, une proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, sous la forme de délibérations des deux instances, précisant les jours et horaires envisagés.

Monsieur le Maire informe que le Conseil d'Ecole, lors de sa réunion du 25 février 2021, a voté pour le maintien de cette organisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le maintien de l'organisation du temps scolaire à quatre jours les lundis, mardis, jeudis et vendredis de de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, soit 3h30 le matin et 2h30 l'après-midi, soit 4 journées de 6h.

## **2021-018 - AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR LA SAS BELLI POUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE PRODUITS FINIS EN MATIERES PLASTIQUES A NURIEUX-VOLOGNAT :**

Monsieur le Maire informe que Madame la Préfète a récemment fait parvenir le dossier de demande d'enregistrement de la SAS Belli, à titre de régularisation, pour son exploitation de stockage de produits finis en matière plastiques sur le site agrandi en 2017 en ZA de Sétalagne à Nurieux-Volognat. Il indique que la commune de Béard-Géovreissiat est située dans le périmètre de consultation du public et conformément aux dispositions de l'article R 512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal doit émettre un avis, pris sous forme de délibération.

Madame RYSER, adjointe en charge de l'urbanisme et de l'environnement, fait une présentation synthétique du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du dépôt de la demande d'enregistrement de la SAS Belli. S'agissant d'un dossier de régularisation, la gestion des risques étant bien prise en compte, le Conseil Municipal n'apporte pas d'observation particulière et émet un avis favorable à ce dossier.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

. **Commission de Fleurissement** : Madame Marie-Agnès GREMAUD, responsable de la Commission, rend compte de la réunion de travail du 4 mars dernier. Elle rappelle que quatre bénévoles sont venus compléter la commission : Marlène GOYFFON, Marie-Ange MAURON, Josette JOSQUIN et Michel MOUGEOLLE. Les services techniques bénéficieront de l'aide de bénévoles pour les plantations. La commission propose de planter des arbustes près de l'aire de jeux du Pallatée et d'enlever les jardinières. Du lierre sera planté au-dessus du mur de soutènement Rue de la Croix/Rue de Béard, pour le végétaliser. Une prochaine réunion est prévue le 1<sup>er</sup> avril pour le choix des fleurs des divers massifs de la commune.

. **Présentation des conclusions du rapport d'expertise simplifié suite à la mise en place de l'écluse Route de Géovreissiat** : Monsieur le Maire présente les conclusions transmis par Saretec, expert entreprises et collectivités : il n'est pas constaté de gêne à l'accessibilité par rapport à la situation antérieure. Le dossier est classé sans suite.

. **Organisation et tenue des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales en juin 2021** : Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir prévoir d'être présents lors des 2 journées d'élection. La composition des bureaux de vote sera constituée au prochain Conseil Municipal.

. **Procès Verbal du Conseil d'Ecole du 25 février 2021** : Monsieur Christian CHAMBARD, Conseiller Municipal référent auprès de l'école communique le compte rendu du 2<sup>ème</sup> conseil d'école, pour l'année 2020-2021. Concernant les effectifs, 67 élèves sont prévus l'année prochaine : 22 maternelles, 26 CP/CE1 et 19 CE2/CM. En raison de la situation sanitaire (COVID 19), les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire auront lieu sur rendez-vous et il n'y aura pas de journée « portes ouvertes ».

Il rend compte des actions pédagogiques, des travaux à prévoir.

**Divers** : Les enseignants souhaitent conserver le même volume horaire pour l'enseignement musical. La Mairie a donné son accord et prévoit de signer une convention pour 3 ans. Nom de l'école : Ecole des Cascades, plusieurs propositions de panneaux seront envoyées à l'école pour avis. CME : reprise en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Stationnement des véhicules rue de la Croix aux horaires des entrées et sorties de l'école : insister sur la nécessité de respecter les places de stationnement, la signalisation et la limitation de vitesse. La mairie a proposé un concours de dessin pour renforcer la signalisation.

Monsieur COMTET informe que l'abonnement au P'tit GIBUS a été reconduit en 2020/2021 par la Mairie. Il sera distribué par le Maire pour les élèves de CM1/CM2.

. **Travaux** : Madame GREMAUD demande quelle entreprise est intervenue pour l'abattage des arbres à l'entrée Sud de la Commune : Monsieur le Maire précise que l'entreprise JERIFO est intervenue pour le compte d'Enedis pour l'élagage au niveau des lignes électriques. Suite à ces travaux, il est apparu nécessaire à la commune d'abattre des arbres dont les branches menaçaient de tomber sur la D18. Après renseignement auprès de l'Agence Routière du Haut-Bugey, celle-ci ne pouvait pas intervenir, les arbres se situant trop en retrait de l'accotement. Après avoir demandé plusieurs devis, c'est l'entreprise de Monsieur CUSSIGH qui a été retenue par la commune pour l'abattage de quelques arbres et le broyage des souches. La partie réalisée près de la ferme, n'a pas été commandée par la commune, ni réalisée pour son compte.

. **Marché des producteurs** : Monsieur le Maire informe qu'un deuxième marché des producteurs aura lieu Place de la Mairie le dimanche 11 avril 2021.

**Prochain Conseil Municipal** : lundi 26 avril 2021 à 19h, reporté au lundi 10 mai à 19h30.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h.